



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1350

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 6 mai 2024, le conseil a adopté le Règlement numéro 1350, intitulé: « **Règlement décrétant des travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116), incluant la réfection des surfaces endommagées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de quatre millions deux cent cinquante-six mille dollars (4 256 000,00 \$) nécessaire à cette fin** »

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 juin 2024.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en obtenir une copie en effectuant la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 4 juin 2024

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE